



ANNEXE SPECIFIQUE HALTEROPHILIE

Adoptée par le Comité Directeur du 12 Octobre 2013

1 – AIRE DE COMPETITION

L'aire de compétition doit satisfaire à la réglementation technique de l'International Weightlifting Federation (I.W.F.).

1.1 - Le plateau

1.1.1 - Configuration

Le plateau doit être carré et mesurer quatre (4) mètres de côté. Lorsque le plancher sur lequel le plateau est installé est d'une couleur semblable ou identique, la bordure extérieure du plateau doit être recouverte d'une bande de couleur différente d'au moins 150mm de largeur.

Le plateau peut être construit de bois, de plastique ou de tout autre matériau solide.

Il peut être recouvert d'un revêtement antidérapant.

La hauteur du plateau ne doit pas dépasser 150mm. Il serait souhaitable qu'il soit surélevé.

1.1.2 - Conditions locales

Si les installations sportives ne disposent pas de tribunes au minimum de quatre (4) niveaux, la mise en place d'une estrade sera exigée.

Elle devra présenter toutes les garanties de sécurité :

- surface dite de sécurité : minimum 64m² ;
- hauteur maximum de 0,80m ;
- résistance : 150kg au cm² ;
- accès pour les athlètes : escalier solidement fixé à l'édifice composé de trois (3) marches (largeur 1 mètre, Hauteur 0,20 mètre par marche).

1.2 - La salle de compétition

Elle devra avoir une superficie minimum de 400m², et avoir une capacité adaptée au niveau de l'épreuve. 200 places pour une FINALE NATIONALE pour les spectateurs avec une accessibilité qui en aucun cas ne doit troubler le bon déroulement de la compétition.

1.2.1 - Le secrétariat

Emplacement de 5 mètres linéaires situé au même niveau que le plateau.

1.2.2 - Les arbitres

Trois (3) emplacements de 0,80m linéaires placés suivant le règlement I.W.F en vigueur.

1.2.3 - Le Jury

Emplacement de 4 m linéaires permettant de juger tant les arbitres que les athlètes.

1.2.4 - Le système d'arbitrage électronique

- un (1) boîtier de contrôle pour les trois (3) arbitres ;
- un (1) appareil répéteur, chronomètre ;
- un (1) appareil appelé « lampes de décision » indiquant non seulement le nom et la catégorie du compétiteur mais aussi la décision des arbitres.

En cas de défaillance du système ou d'une modification de l'arbitrage, les arbitres doivent avoir à disposition un jeu de plaquettes ou petits drapeaux de couleur blanche et de couleur rouge.

1.3 - La salle d'échauffement

Elle doit être attenante et communicante avec la salle de compétition.
Permettre l'évolution de 18 compétiteurs et dans les meilleures conditions possibles.

1.3.1 - Equipement

Mise en place d'un système de liaison en adéquation avec le speaker.
Tableau d'affichage avec toutes les données d'une feuille de match permettant aux compétiteurs de suivre le match.
Système vidéo permettant de visualiser la compétition.

1.3.2 - Autres

L'organisateur doit veiller à ce que les compétiteurs puissent disposer :

- de bouteilles d'eau ;
- de magnésie ;
- des chaises et des bancs en nombre suffisant ;
- l'état des records de France à jour.

2 – ACCUEIL ; HEBERGEMENT ; SALLES DE REUNIONS ; AUTRES COMMODITES

2.1 - Accueil

Un bureau d'accueil des clubs participants est installé sur le site de la compétition, douze (12) heures avant le début de la compétition et reste ouvert en permanence.

Il doit pouvoir communiquer directement ou indirectement toute information demandée par un participant.

Ce bureau est doté d'un téléphone et d'un fax dont les numéros sont au préalable communiqués à la F.F.H.M. pour figurer sur l'avant-programme et le programme.

2.2 - Hébergement et restauration des compétiteurs et accompagnateurs

La Structure ou Comité d'organisation doit rechercher et faire connaître les possibilités d'hébergement et de restauration à des prix abordables dans les hôtels et/ou établissements susceptibles de recevoir les athlètes et dirigeants.

De plus, une restauration rapide à des prix inférieurs au secteur marchand devra être proposée.

2.3 - Réunion

Une salle de réunion doit être prévue. (Arbitrages, commissions divers, colloques...)
Elle présente toute sécurité et confort pour la présence d'environ cinquante (50) personnes.

2.4 - Vestiaires ; Sanitaires

L'organisateur doit veiller au passage contrôlé des compétiteurs et compétitrices.

2.5 – Sauna

Le sauna doit être prêt à l'utilisation une (1) heure avant le début des pesées.

L'organisateur s'engage à mettre des navettes à disposition et en nombre suffisant pour le transport des athlètes dans le cas où le sauna ne se trouverait pas sur le lieu de la compétition.

3 – LA PESEE

La pesée officielle de chaque catégorie de poids dure une heure (1) et a lieu deux heures (2) avant le début de la compétition.

La pesée officielle doit s'effectuer dans une pièce spécialement aménagée à cette fin.

Pour chaque pesée, on doit y trouver :

- une (1) balance officielle, par dérogation à la réglementation en vigueur, nous acceptons une (1) balance avec une précision de 50 grammes minimum ;
- une (1) table et des chaises pour le secrétariat ;
- les formulaires nécessaires pour la pesée, crayons, etc.

3.1 - Balance

La balance devra avoir été testée moins de 6 mois avant la date de compétition par l'organisme des poids et mesures, un certificat de conformité devra attester de ce contrôle et être présenté au délégué fédéral.

4 – LES ANIMATIONS ET LA COMMUNICATION

4.1 - Programme

Il peut être mis en vente auprès des spectateurs.

Ce programme mentionne la composition de la Structure ou du Comité d'organisation :

- l'Editorial du Président de la F.F.H.M. et du Directeur Technique National de la F.F.H.M. ;
- les horaires des plateaux clairement définis par la Commission Technique Fédérale et la Direction Technique Nationale ;
- l'emplacement des lieux de compétitions et de réunions.

4.2 - Animation

4.2.1 – Déroulement

Des animations sportives voire extra-sportives pourront être mises en place et ce dans des créneaux horaires bien ciblés et qui n'entravent pas le bon déroulement de la compétition. Elles devront avoir reçues l'aval de la Commission Technique Fédérale.

4.2.2 – Commentateurs

La Structure ou Comité d'organisation s'assure les services de deux commentateurs expérimentés lors des journées de compétition.

5 – RECOMPENSES et PROTOCOLE

5.1 - Protocole

La présentation des différents plateaux de concurrents s'organisera de la façon suivante :

- une (1) personne ouvrira la marche (voir règlement I.W.F.), suivi des concurrents ;
- l'organisateur remettra avec son équipe et ses partenaires les cadeaux et souvenirs à l'ensemble des concurrents.

5.2 - Organisation protocolaire

Le contrôleur technique se chargera de regrouper les athlètes pour la cérémonie protocolaire.

Le chef du protocole désigné par l'organisateur se verra confier la désignation des personnalités et de répertorier leurs noms et qualités, de plus, il devra avoir préparé scrupuleusement les médailles et coupes pour les différents podiums.

5.3 - Remise des récompenses

Les podiums seront présentés au public dans un ordre décroissant 3, 2 et 1.

6 – ADMINISTRATION ; SECRETARIAT

6.1 - Photocopieur

La Structure ou Comité d'organisation assure la duplication des résultats et des différents tirages au sort.

Il met en place les moyens reprographiques nécessairement importants et prévoit une assistance en cas de panne.

6.2 - Diffusion

Il assure l'affichage et la distribution des informations et résultats, en particulier aux médias, aux arbitres, aux membres de la Structure ou Comité d'organisation, aux officiels et personnalités et aux dirigeants.

Transmission quotidienne des résultats au webmaster du site Internet fédéral accompagné de photos.

7 – HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES OFFICIELS

7.1 - Hébergement et restauration du corps arbitral

Il est à noter que les officiels (corps arbitral) sont proposés par le responsable de zone de l'arbitrage, au Président de la Commission National d'Arbitrage (C.N.A.).

Une vingtaine d'officiels selon l'épreuve seront présents se décomposant comme suit :

- le Président de la C.N.A. ;
- le Délégué fédéral ;
- Ces deux personnes devront être hébergées la veille.***
- 6 membres du jury (2X3) internationaux ;
- 15 membres nationaux (3 + 2 contrôleurs techniques) X3 ;
- 1 arbitre pour le contrôle anti-dopage.

A préciser que les arbitres officiant aux divers plateaux sont des personnes issues de la zone et sauf exception, il n'y aura pas d'hébergement pour cette catégorie de personnes, le responsable de la zone étant le seul habilité à juger de cette possibilité, il se devra d'en informer l'organisateur.

Le Délégué fédéral ou responsable de zone de l'arbitrage en concertation avec le cadre technique chargé des finales nationales composeront les plateaux et les groupes d'arbitres.

La validation s'effectuera par un membre de la Commission Technique Fédérale, responsable du bon déroulement de cette finale.

**Pour
La FFHM**

**Pour
La Structure ou le Comité
d'organisation**
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »